



## LA CONVENTION (1792-1795)

### La convention girondine (21 septembre 1792 - 2 juin 1793)

La chute des Tuileries a contraint l'Assemblée législative à se dissoudre. Il est décidé qu'une nouvelle Constituante, la Convention (ainsi nommée à l'exemple des Etats-Unis d'Amérique) prendra en main les destinées de la nation.

Les élections se font au suffrage universel à deux degrés : en fait, dix pour cent des Français votent, les royalistes étant éliminés d'office, d'autres s'abstenant par crainte ou par indifférence.

La nouvelle assemblée sort des urnes en septembre 1792 dans un climat de passion surexcitée : la France est envahie, les massacres dans les prisons ensanglantent le pays.

A Paris, la tumultueuse Commune impose ses candidats.



Les 749 élus, presque tous d'origine «bourgeoise», se regroupent selon leurs affinités : à droite, se tient les girondins (appelés alors Brissotins, du nom d'un des plus connus, Brissot), élus de la province, au nombre d'environ 260.

A gauche, les montagnards, qui sont bientôt quelque 300, ainsi nommés parce qu'ils occupent les gradins élevés de la salle et dont les principaux membres - tels Danton, Robespierre et Marat - ont été élus par Paris ; enfin, au centre, la Plaine comprend une grande quantité de modérés ou d'opportunistes .

Réunie le 21 septembre 1792, au lendemain de la victoire de Valmy, la Convention proclame aussitôt l'abolition de la royauté et décide de dater ses décrets de l'an I de la République. En réalité, cette république sera une dictature d'assemblée où les plus faibles seront éliminés par les plus forts.

Dès les premières séances, le duel s'engage entre Montagne et Gironde, et les discussions sont violentes. En décembre commence le procès de Louis XVI. L'exécution du roi comme la politique de conquêtes de la République amènent la formation de la première coalition contre la France.

La situation s'aggrave lorsqu'en mars à l'annonce de la levée de 300 000 hommes, la Vendée se soulève contre la Convention et que Dumouriez, battu à Neerwinden, passe à l'ennemi le 5 avril 1793.

A l'intérieur, renchérissement et la raréfaction des denrées provoquent des émeutes. Devant tant de dangers, l'Assemblée prend des mesures sévères : elle crée successivement le tribunal révolutionnaire au cours du mois de mars 1793 et le Comité de salut public dès le mois d'avril 1793, bientôt revêtu de pouvoirs dictatoriaux.

Mais l'antagonisme s'accroît entre les partis. La Gironde, qui, au début, a tenu les leviers de commande, les a peu à peu perdus. Incapable de faire face aux périls, elle accumule toutes les maladresses et se voit éliminer de la Convention par un coup de force, au cours des deux journées des 31 mai et 2 juin 1793.

### **La convention montagnarde (2 juin 1793 - 27 juillet 1794)**

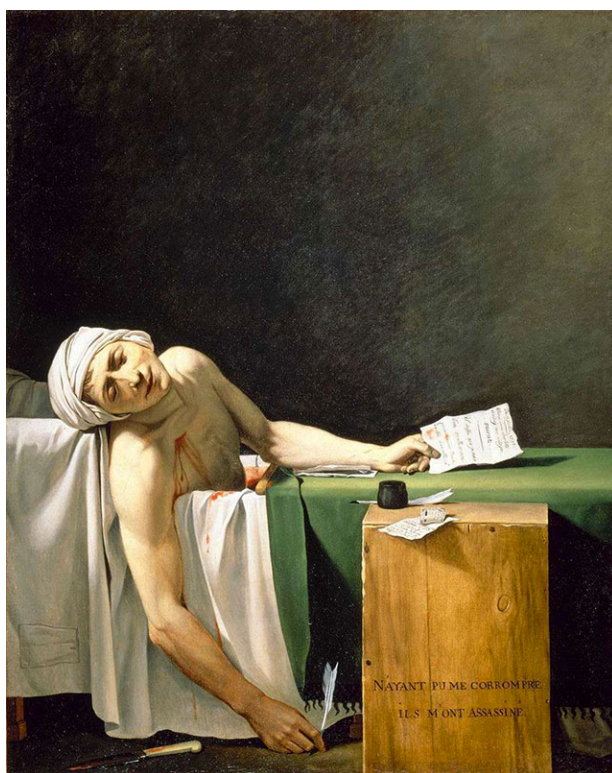
L'éviction de la Gironde a rendu les Montagnards maîtres de l'Assemblée mais ils doivent affronter de terribles difficultés.

Les vaincus du 2 juin soulèvent les départements, la guerre de Vendée continue. Lyon est passé aux mains des royalistes. Toulon s'apprête à se livrer aux Anglais.

Sur les frontières, l'ennemi avance. Durcissant ses positions, la Montagne fait face à l'orage.

Pour se concilier la province, elle fait voter une Constitution démocratique, qui du reste ne sera jamais appliquée.

Le Comité de salut public, épuré, fait place à de nouveaux membres, plus énergiques, dont Robespierre devient le chef en juillet 1793.



Peu à peu, les soulèvements provinciaux sont matés ; la répression est féroce : les fusillades de Lyon, les noyades de Nantes laisseront de tragiques souvenirs. A Paris, où Marat a été assassiné par Charlotte Corday, la Terreur commence: on guillotine Bailly, Custine, Marie-Antoinette, les Girondins, Philippe Egalité.

Le décret du 10 octobre 1793 a décidé que le gouvernement serait révolutionnaire jusqu'à la paix, « Terrible aux méchants, mais favorable aux bons», il a comme ressort la vertu appuyée sur la terreur. La loi des suspects du 17 septembre 1793, permet de pourchasser les indésirables et les décrets de Ventôse de février et mars 1794, préparent la redistribution de leurs biens.

La disette sévissant, la Convention fait appliquer un programme de dirigisme économique (lois sur l'accaparement, sur le maximum général, emprunt forcé) qui ne résoudra d'ailleurs pas les problèmes. En même temps, une poussée d'anticléricalisme sévit.

La fête de la déesse Raison le 10 novembre 1793, est célébrée, les prêtres insermentés sont traqués, les Constitutionnels persécutés. Cependant, grâce à l'énergie de Carnot et aux efforts de toute la nation, les armées françaises sont victorieuses à Hondschoote, à Wattignies et les Vendéens essuient une défaite à Savenay le 23 décembre 1793.

Malgré ces succès, des dissensions se font sentir au sein de l'assemblée, Robespierre, débordé sur sa gauche par les ultra-révolutionnaires, «Enragés» et «Hébertistes», les envoie à l'échafaud le 24 mars 1794.

Quelques jours plus tard, le 5 avril 1794, les Dantonistes, partisans d'un retour à la modération, subissent le même sort. Les « factions » ainsi abattues, l'«incorruptible» paraît tout-puissant. Il crée alors le culte de l'Être suprême et fait voter la terrible loi du 22 prairial an II le 10 juin 1794, qui ouvre l'ère de la Grande Terreur.

Pourtant, le péril extérieur est conjuré grâce à la victoire de Fleurus le 26 juin 1794 et le public commence à «avoir la nausée de l'échafaud». Une conspiration se noue contre Robespierre, qui est abattu avec ses amis le 9 thermidor an II (27 juillet 1794).

## 28 juillet 1794 - 26 octobre 1795

Robespierre abattu, l'ère de la «Convention thermidorienne » commence. Les vainqueurs de l'Incorruptible prennent en main, avec les modérés de l'Assemblée, les destinées du pays.

La réaction thermidorienne se fait sentir avec la diminution des pouvoirs des Comités de salut public et de sûreté générale, la transformation, puis la suppression du Tribunal révolutionnaire, la fermeture du Club des Jacobins.

La commune de Paris est remplacée par douze municipalités d'arrondissement. Les églises catholiques sont rouvertes au culte. On pourchasse les plus virulents Montagnards, Carrier et Fouquier-Tinville passent en jugement et sont guillotins.

Cependant, de graves difficultés subsistent : le gouvernement est divisé et instable, la suppression du maximum a accéléré la chute de l'assignat, les denrées se raréfient et, dans le peuple, la misère grandit, aggravée par un hiver rigoureux.

Tandis que profiteurs et agioteurs s'enrichissent, que la jeunesse dorée (muscadins et merveilleuses) affiche un luxe éhonté, des foules animées réclament du pain.



Les émeutes parisiennes des 12 germinal et 1er prairial an III (1er avril et 20 mai 1795) sont durement réprimées : les derniers Montagnards sont condamnés à la déportation.

Malgré le traité de LaJaunaye, conclu avec Charette le 17 février 1795, les royalistes relèvent la tête. Le débarquement manqué de Quiberon en juillet 1795, les arrêtera dans leur élan. Mais une «Terreur blanche » sévit dans le Midi où les Compagnons de Jéhu et les familles des victimes de l'an II exercent leur vengeance.

Des succès diplomatiques permettent cependant au gouvernement de consolider sa position. A la suite des victoires de Jourdan et de Pichegru, des pourparlers de paix ont été entamés.

Par les deux traités de Bâle le 5 avril et 22 juillet 1795, et celui de La Haye le 16 mai, la Prusse, l'Espagne et la Hollande se retirent de la coalition. Seule, l'Autriche continue la lutte sur le continent.

Cependant, un changement de régime s'impose. Les conventionnels chargent la «commission des Onze» d'élaborer une Constitution nouvelle. Mais avant de l'adopter, ils publient le «décret des deux tiers» le 5 fructidor an III (22 août 1795), décidant que les deux tiers des futurs députés devraient obligatoirement être choisis parmi les représentants sortants.

Ce décret provoque l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), matée par Bonaparte. Entre-temps, la Constitution de l'an III et le décret des deux tiers ont été approuvés par un plébiscite et la Convention se sépare le 26 octobre pour faire place au Directoire.



## L'œuvre de la convention (1792-1795)

Pendant trois ans, la Convention lutta contre vent et marée pour sauver la Révolution, qu'elle jugeait en péril. A l'extérieur, elle tint tête à une coalition formée contre la France et qui menaçait toutes ses frontières.

A l'intérieur, elle mata dans le sang les révoltes fédéralistes ou royalistes.

Mais elle s'attacha également à réaliser d'importantes réformes dans le domaine social, intellectuel, scientifique.

Complétant l'œuvre de la Constituante, elle travailla à l'égalité des citoyens en abolissant, sans indemnités, tous les droits féodaux, ce qui favorisa la classe paysanne (17 juillet 1793).

La vente des biens nationaux permit le morcellement de la terre, donc la multiplication des propriétés rurales.

Un comité de législation entreprit d'autre part un projet de code civil qui ne vit pas le jour mais servit plus tard à l'élaboration du code Napoléon.

L'abolition de l'esclavage, que la Constituante n'avait pas osé décider, fut proclamée le 16 pluviôse an II (4 février 1794). L'ensemble du système décimal et du système métrique (qui n'entreront vraiment en usage en France qu'au cours du XIX siècle) fut rendu légal et obligatoire par la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795).



Dans le domaine financier, l'institution du grand livre de la dette publique, entreprise par Cambon en août 1793, eut pour but de rétablir la confiance populaire dans les finances de la République, en remplaçant toutes les anciennes créances de l'Etat, sans distinction de date ni d'origine, par une certaine quantité de rentes.

Mais un des principaux soucis de la Convention fut l'instruction publique. L'Assemblée avait pensé à établir un enseignement primaire d'Etat, gratuit et obligatoire. Ce projet généreux se heurta aux difficultés financières. La loi Lakanal du 27 brumaire an III (17 novembre 1794), abandonna l'obligation scolaire tout en déclarant qu'une école devrait exister pour 1 000 habitants.

Quant à l'enseignement secondaire, il devrait être donné soit par collèges libres, soit par des écoles centrales de l'Etat, à raison d'au moins une école par département. Un plan d'enseignement proposé par Daunou fut adopté le 25 octobre 1795. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, on vit naître l'Ecole centrale de travaux publics, qui devint l'Ecole polytechnique, l'Ecole des mines, le Conservatoire des arts et métiers, l'Ecole des langues orientales, diverses écoles de santé, ainsi que le Bureau des longitudes.

L'ancien Jardin du roi devint le Muséum d'histoire naturelle. Enfin fut créé un « Institut national des sciences et des arts », destiné à remplacer les académies supprimées et divisé en trois classes : sciences physiques et mathématiques, littérature et beaux-arts, sciences morales et politiques. L'œuvre était considérable.

<http://www.alex-bernardini.fr/histoire/la-Convention.php>